



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/454

Approbation d'un contrat de billetterie entre l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Institut Lumière dans le cadre du Festival Lumière 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/454 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE BILLETTERIE ENTRE
L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET
L'INSTITUT LUMIERE DANS LE CADRE DU FESTIVAL
LUMIERE 2020

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 220 000 spectateurs lors de la saison 2019-2020 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Institut Lumière, association loi 1901, partenaire important de la Ville de Lyon participe à la dynamique de diffusion et de développement de la culture cinématographique lyonnaise historique et notamment à travers le festival Lumière, événement phare de la vie culturelle lyonnaise de l'automne.

Pour la saison 2020-2021, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/Ville de Lyon propose de poursuivre le partenariat existant depuis de nombreuses années avec l'Institut Lumière à travers la coproduction de deux ciné-concerts présentés à l'Auditorium dans le cadre du Festival Lumière :

- le 14 octobre 2020 : « La Chair et le diable » de Clarence Brown, accompagné par les musiciens de l'Orchestre national de Lyon, dirigés par Timothy Brock
- le 18 octobre 2020 : « La femme et le pantin » de Jacques de Baroncelli, accompagné à l'orgue par Paul Goussot

Ces événements permettront au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de poursuivre sa découverte des ciné-concerts en s'appuyant sur l'expertise artistique de l'association « Institut Lumière ».

La billetterie de ces événements est assurée par l'Auditorium-Orchestre National de Lyon avec une jauge de 1000 places et les recettes correspondantes sont reversées intégralement à l'Institut Lumière.

Les tarifs de ces deux ciné-concerts sont les suivants :

« La Chair et le diable » : Tarif plein : 18 euros TTC Tarif réduit : 15 euros TTC Tarif -25 ans : 15 euros TTC	« La femme et le pantin » : Tarif plein : 15 euros TTC Tarif réduit : 13 euros TTC Tarif -25 ans : 13 euros TTC
--	--

Le contrat de billetterie joint au rapport détaille les modalités de vente de billetterie prévues pour la réalisation de ces ciné-concerts.

Vu l'article R1617-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit contrat de billetterie ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

1 - L'encaissement de recettes de billetterie par la régie de recettes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour le compte de l'association Institut Lumière pour les ciné-concerts des 14 et 18 octobre 2020 est autorisé.

2 - Les tarifs suivants sont approuvés :

- La Chair et le Diable : tarif plein 18 euros TTC/ tarif réduit 15 euros TTC/tarif moins de 25 ans 15 euros TTC,
- La femme et le pantin : tarif plein 15 euros TTC/tarif réduit 13 euros TTC/tarif -25 ans 13 euros TTC.

3 – Le contrat de billetterie susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Institut Lumière pour la réalisation des ciné-concerts des 14 et 18 octobre 2020 à l'Auditorium est approuvé.

4- M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat et à l'exécuter.

5- Les recettes encaissées pour le compte de tiers seront reversées à l'association Institut Lumière à l'issue des deux ciné-concert sur la base d'un état liquidatif des recettes correspondantes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET